

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, à l'Espace « Cœur des Vallées » de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt et un septembre, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT).

Conseillers en exercice : 31

Présents : 24 – Quorum : 13

ALEX : /

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Patrick HERBIN

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON, Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Pierre BIBOLLET, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Gaëlle VERJUS, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ, Odile DELPECH-SINET

Pouvoirs : 5

Laurence AUDETTE à Gérard FOURNIER-BIDOZ ; Bruno DUMEIGNIL à Pierre BARRUCAND ; Catherine HAUETER à Patrick HERBIN ; Chantal PASSET à Amandine DUNAND ; Nelly VEYRAT-DUREBEX à Claude COLLOMB-PATTON

Excusé : 1

Stéphane BESSON

Absent : 1

Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : André PERRILLAT-AMEDE

N° 2022/076 - BUDGET PRINCIPAL – AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « MOBILITE »

Rapporteur : Monsieur le Président

VU le budget annexe « Mobilité » (Service Public Industriel et Commercial - nomenclature M4), nouvellement créé qui bénéficie d'une trésorerie distincte de celle du budget principal (nomenclature M14) ;

Considérant qu'un plan de trésorerie devra être établi sur les 12 prochains mois, en tenant compte du montant et de la périodicité des versements des communes de La Clusaz, Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt et Manigod (conventions 2023 non établies à ce jour) et du coût financier du nouveau marché Skibus 2022 non encore attribué.

Considérant que le Conseil communautaire a donné une délégation au Président pour contracter une ligne de trésorerie jusqu'à 1 000 000 €, mais au-delà une délibération sera nécessaire.

Suites aux débats du bureau et dans l'attente de l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, il est proposé de procéder à une avance de trésorerie, à titre gratuit, du budget principal au budget annexe, selon les conditions suivantes :

- Montant maximum : 1 000 000 € ;
- Date butoir de remboursement : 30 juin 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement par le budget principal, d'une avance de trésorerie au profit du budget annexe « Mobilité », conformément aux modalités présentées.

Le Secrétaire de séance
André PERRILLAT-AMEDE



Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ



*Délibération transmise en Préfecture le 20 octobre 2022
Publiée le 20 octobre 2022 par Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président*